

FICHE DE SECURITE LABOREX LX 700



Code 20022

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE OU DE LA PREPARATION ET DE L'ENTREPRISE

Nom du produit	:	LABOREX LX 700 (Cont. Distillâtes pétroliers légers Hydrosulfures)
Formule chimique	:	Mixture complexe de hydrocarbures
Poids moléculaire	:	~ 175
Type du produit	:	Mélange d'hydrocarbures
Autres nos. de dossiers	:	No. BIG : B15162
Produit de ce dossier	:	LX 700 (cont. Distillâtes pétroliers légers, hydrosulfure)
Fournisseur	:	LABOREX BVBA Hagelberg 15 – Z.I. 3 "De Heze" B - 2250 OLEN Tél. 32 14 86 16 16 - Fax 32 14 86 16 17 info@laborex.be www.laborex.be
No. d'appel en cas d'urgence	:	32 70 245 245

2. COMPOSITION ET INFORMATION CONCERNANT LE PRODUIT

HYDROCARBONS : > 99 %

Symboles de danger : Xn
Phrases R : R65, R66
N° CAS : 64742-47-8
N° EINECS : 265-149-8

BENZENE : < 0.1 %

Symboles de danger : F T
Phrases R : R45, R11
N° CAS : 71-43-2
N° EINECS : 200-753-7

(Voir chapitre 16 pour le texte complet des phrases R)

3. DANGERS EVENTUELS

Formule R

Nocif : peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion
L'exposition répétée peut provoquer dessèchements ou gerçures de la peau

Risques complémentaires

No risque direct.

Laborex Bvba
Hagelberg 15
I.Z. "De Heze"
B - 2250 Olen

Tél. : 32 14 86 16 16
Fax : 32 14 86 16 17
info@laborex.be
www.laborex.be

Page 1 de 9

FICHE DE SECURITE LABOREX LX 700



Code 20022

4. PREMIERS SECOURS

En général

En fonction de l'état : médecin/hôpital

Inhalation

Emmener la victime à l'air frais

Peau

Rincer immédiatement à grande eau pendant 15 minutes / se doucher

Du savon peut être utilisé

Ne pas utiliser des produits (chimiques) neutralisants

Enlever les vêtements avant le rinçage

Consulter un médecin si l'irritation persiste

Yeux

Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau pendant 15 minutes

Ne pas utiliser des produits neutralisants

Emmener la victime chez un ophtalmologue

Voie orale

Rincer la bouche à l'eau

Pour boire donner l'eau

Ne pas faire vomir

Consulter immédiatement un médecin/le service médical

Ingestion à fortes doses : hospitalisation immédiate

Belgique – Consulter le centre anti-poison 32 70 245 245

5. MOYENS DE LUTTE CONTRE LE FEU

Agents d'extinction

En général

Eau pulvérisée

Mousse polyvalente

Poudre BC

Acide carbonique

Jet plein (eau ou mousse) peut faire déborder les réservoirs

Agents d'extinction en cas d'incendie environnant

Tous les agents d'extinction sont autorisés

Instructions de lutte contre l'incendie

Refroidir citernes/fûts à l'eau pulvérisée/mettre à l'abri

Risques particuliers d'exposition

Danger d'incendie direct

Combustible

Danger d'incendie indirect

A temp. > point d'éclair : risque d'incendie/explosion accru

Laborex Bvba

Tél. : 32 14 86 16 16

Hagelberg 15

Fax : 32 14 86 16 17

I.Z. "De Heze"

info@laborex.be

B - 2250 Olen

www.laborex.be

Page 2 de 9



6. MESURES EN CAS DE LIBERATION ACCIDENTELLE

Moyens de protection personnelle

Lunettes bien ajustables
Gants
Vêtements de protection
Fuite importante/en milieu confiné : AR à air comprimé
Echauffement/feu : appareil à air comprimé/oxygène

Mesures et précautions vis-à-vis de l'environnement

Délimiter la zone de danger
Pomper/recueillir produit libéré dans récipients appropriés
Pas de flammes nues
Ne pas déverser à l'égout

Procédure de nettoyage

Absorber liquide répandu dans matériau incombustible p.ex. : sable, terre
Mettre le produit absorbé dans un récipient que se referme
Recueillir soigneusement le solide répandu/les restes
Nettoyer le matériel et les vêtements après le travail

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation

Travailler sous aspiration locale/ventilation
Se conformer à la réglementation
Eviter/limiter l'exposition et/ou le contact
Nettoyer les vêtements contaminés
Tenir l'emballage bien fermé
Temp. >pt. éclair : appareils/éclairage pour atmosphère explosive
Mettre les appareils à la terre
Fines particules : appar./éclairage pour atmosphère explosive
Tenir à l'écart de flammes nues/la chaleur
Finement divisé : à l'écart de sources d'ignition/étincelles
Ne pas rejeter les déchets à l'égout

Stockage

Température de stockage : ~ 20° C

Emballage

Matériaux d'emballage appropriés
Acier inoxydable
Acier au carbone
Polyéthylène
Polypropylène

Exigences spécifiques pour les matériaux d'emballage

Refermable / Correctement étiqueté
Conforme à la réglementation

FICHE DE SECURITE LABOREX LX 700



Code 20022

8. LIMITES D'EXPOSITION ET PROTECTION PERSONELLE

LIMITES D'EXPOSITION

PRODUIT LX 700

Valeurs MAC	MAC	165 ppm (valeur recommandable totale kws)	1200 mg/m ³ (valeur recommandable totale kws)
-------------	-----	---	--

Mesurage de concentration

Tubes gradués – En général

Aucun renseignement disponible

To trans

L'utilisation d'une ventilation aspirante du local est recommandée pour contrôler les émissions du produit à la source. Prévoir une ventilation mécanique. Douche nécessité et douche pour les yeux.

Protection personnelle

Yeux

Lunettes bien ajustables

Peau

Gants caoutchouc nitrile, PVA, viton
Vêtements de protection

Inhalation

Masque à gaz avec type de filtre A
Concentration. élevée de gaz/vapeurs : AR à air comprimé/oxygène

Mesures pour les travailleurs – 18 ans

Aucun renseignement disponible

Mesures pour les femmes enceintes

Aucun renseignement disponible

Matériaux

Matériaux offrant une bonne résistance

Caoutchouc nitrile
PVA
Néoprène

Matériaux offrant une moindre résistance

Caoutchouc nitrile/pvc
viton

Matériaux offrant une mauvaise résistance

Caoutchouc au butyle
Caoutchouc naturel
PVC
Néoprène/SBR

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Laborex Bvba
Hagelberg 15
I.Z. "De Heze"
B - 2250 Olen

Tél. : 32 14 86 16 16
Fax : 32 14 86 16 17
info@laborex.be
www.laborex.be

FICHE DE SECURITE LABOREX LX 700



Code 20022

Information générale

Etat physique	: liquide
Odeur	: odeur d'hydrocarbure
Couleur	: incolore
Solubilité	: solubilité dans l'eau : < 0.1 %
Autres propriétés	: insoluble dans l'eau, volatil, la matière flotte sur l'eau, limpide, peut accumuler les charges électrostatiques, gaz/vapeur plus lourde que l'air à 20° C

Propriétés physiques données numériques

Point/intervalle de fusion	: < -20° C
Point/Intervalle d'ébullition	: 192 .. 245° C
Point d'ébullition	: 1013 hPa
Densité relative	: 0.8
Température produit	: 15° C
Poids spécifique	: 800 kg/m ³
Pression de vapeur (20°C)	: 0.3 hPa
Pression de vapeur '(50°C)	: 2 hPa
Densité gazeuse	: > 1
Vitesse d'évaporation relative à l'Acétate Butylique	: < 0.01
Viscosité	: ~ 0.0015 Pa.s
pH	: ~ 7
Classification	: Neutre

Risque d'ignition et d'explosion

Point d'inflammation	: > 70 ° C
Danger d'incendie	: P4
Température d'auto inflammation	: > 200° C
Limites d'explosion dans l'air	: > 0.06 ...7 vol %

10. STABILITE ET REACTIVITE

Stabilité

Stable dans les conditions normales

Réactions chimiques

En cas de combustion : libération de gaz/vapeurs nocifs monoxyde de carbone – dioxyde de carbone

Circonstances et substances à éviter

Sources de chaleur
Agents d'oxydation



11. DONNEES TOXICOLOGIQUES

Toxicité

Dates toxicologiques

LD50 Orale rat : > 15000 mg/kg
LD50 Cutanée lapin : > 3000 mg/kg
LC50 Inhalation rat : > 1.3 mg/l/4 h

Toxicité aiguë

Aucune donnée sur la toxicité par voie respiratoire
Peu nocif par ingestion (DL50 orale, rat >2000 mg/kg)
Peu nocif par contact cutané (DL50 cut. >2000 mg/kg)
Légèrement irritant pour la peau
Légèrement irritant pour les voies respiratoires
Légèrement irritant pour les yeux
Narcotique en concentration élevée

Dates toxicologiques :

Non repris dans classe de carcinogénicité (IARC, CE, TLV, MAK)
Non repris dans classe de mutagénicité (CE, MAK)
Non repris dans classe de tératogénicité (CE, MAK)

Danger de toxicité

Danger de toxicité direct

Légèrement irritant
Narcotique en concentration élevée
Peu nocif

Symptômes

Qui peuvent apparaître avec latence

Risque d'œdème pulmonaire

En cas d'exposition à des fortes concentrations

Narcole
Pertes de connaissance

Effets chronique

Après exposition/contact prolongé(e)/répété(e)

Picotement/irritation de la peau
Eruption/dermatite
Irritation des voies respiratoires
Irritation du tissu oculaire
Irritation des muqueuses nasales

12. PROPRIETES ECOTOXICOLOGIQUES

Ecotoxicité

Laborex Bvba Tél. : 32 14 86 16 16
Hagelberg 15 Fax : 32 14 86 16 17
I.Z. "De Heze" info@laborex.be
B - 2250 Olen www.laborex.be

FICHE DE SECURITE LABOREX LX 700



Code 20022

LABOREX LX 700			
Organisme	Commentaire	Durée de l'épreuve	Résultat
CL50 Poissons :		96 h	> 100 mg/l
Rainbow trout		48 h	> 100 mg/l
CL50 Organismes d'eau		96 h	> 100 mg/l

Mobilité
VOS : > 95 %

Information de l'environnement concernant l'eau
Peu nocif pour les poissons (CL50 100/1000 mg/l)
Biodégradabilité : 59,7 % - 28 jours

Information de l'environnement concernant le sol
Aucun renseignement disponible sur biodégradabilité dans sol

Persistance et démolition
Log Pow : 6.. 7

13. TRAITEMENT DES RESIDUS

Traitement des résidus

Consulter un expert

Utiliser un confinement approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant

Recycler par distillation

Eliminer dans un incinérateur agréé pour solvants

Ne pas déverser dans les eaux de surface

14. DONNEES DE TRANSPORT

ONU

Classe : NON SOUMIS

ADR – le transport de route

Classe : NON SOUMIS

ADNR – navigation intérieure

Classe : NON SOUMIS

RID – le transport par chemin de fer

Classe : NON SOUMIS

IMDG – navigation maritime

Classe : NON SOUMIS

ICAO – aviation

Classe : NON SOUMIS

Laborex Bvba
Hagelberg 15
I.Z. "De Heze"
B - 2250 Olen

Tél. : 32 14 86 16 16
Fax : 32 14 86 16 17
info@laborex.be
www.laborex.be

Page 7 de 9

FICHE DE SECURITE LABOREX LX 700



Code 20022

15. INFORMATION REGLEMENTAIRE (ETIQUETAGE)

Symboles



Nocif

Phrases R

R65 Nocif : peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion
R66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchements ou gerçures de la peau

Phrases S

S23 Ne pas respirer les gaz/vapeurs/fumées/aérosols
S24 Eviter le contact avec la peau
S62 En cas d'ingestion, ne pas faire vomir : consulter immédiatement un médecin et
lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
X1 Réserve aux utilisateurs industriels et professionnels

Règlements locaux et liste UE

Classification selon directive 67/548/CEE et 1999/45/CE

16. INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE

Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à ce jour, ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lequel il est conçu.

Aucune garantie ne peut être donnée sur l'exactitude des informations contenues dans cette fiche. Celle-ci, offerte de bonne foi à notre clientèle, dans le seul but de l'informer et de l'aider dans ses recherches ne pourra entraîner aucune garantie formelle ou implicite quant à son utilisation. En conséquence, LABOREX BVBA, ne pourront être tenues pour responsables des dommages de quelque nature qu'ils soient, relatifs à la publication de ce document.

De même, aucune des informations qu'il renferme ne doit être interprétée comme une autorisation ou une recommandation d'emploi de produits qui enfreindraient des droits protégés de propriété industrielle.

Révision 1

PHRASES R APPARAISSANT DANS LE CHAPITRE 2

R11 : facilement inflammable
R45 peut provoquer le cancer
R65 Nocif : peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion
R66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau